

MSA Pro ACTU

Actualités réglementaires

Elections MSA 2025 : merci pour votre participation !

Du 5 au 16 mai, vous avez été près d'1 demi-million d'adhérents MSA à voter pour élire vos délégués cantonaux.

12 978 délégués ont été élus au niveau national. Découvrez la cartographie des résultats !

[Consulter les résultats >](#)

Vos cotisations en clair

Vous souhaitez mieux comprendre vos cotisations ? La MSA vous propose un outil interactif simple et pratique.

Comment vos cotisations sont-elles calculées ? À quoi servent-elles concrètement ? Qui en bénéficie ? Comment être accompagné en cas de difficulté ?

Découvrez un outil pensé pour vous, clair, synthétique et accessible en ligne.

Des temps d'informations, en présentiel et en distanciel, vous seront proposés par la MSA de Maine-et-Loire d'ici la fin de l'année 2025.

A suivre...

[Accéder à l'outil interactif >](#)

Le statut du conjoint-collaborateur

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le statut de collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole est limité à 5 ans. Passé ce délai, si vous continuez à travailler régulièrement sur l'exploitation ou l'entreprise agricole, vous devez choisir un statut de "salarié" ou "chef d'exploitation". Si vous avez commencé avant le 1^{er} janvier 2022, vous avez jusqu'au 31 décembre 2026 pour changer de statut.

Cependant, une dérogation est prévue par la loi pour les personnes qui atteindront l'âge de 67 ans (retraite à taux plein), avant le 1^{er} janvier 2032.

Celles-ci ne sont pas soumises à la limite de 5 ans.

[En savoir plus >](#)

Le compte professionnel de prévention

Dans le cadre de la campagne 2025 sur le compte professionnel de prévention (C2P), si votre entreprise compte au moins 50 salariés, vous devez mettre en place un accord de prévention ou un plan d'actions.

Chaque année, vous devez en effet évaluer l'exposition de vos salariés à 6 facteurs de risques professionnels : travail de nuit, travail en équipes alternantes, bruit, travail répétitif, milieu hyperbare, températures extrêmes. Lorsque l'exposition dépasse les seuils réglementaires, vous devez la déclarer via la DSN ou le Tesa. Cette déclaration permet à vos salariés d'acquiescer des points sur leur Compte Professionnel de Prévention, qu'ils pourront ensuite mobiliser pour des actions de formation, une éventuelle reconversion ou une réduction, à terme, du temps de travail.

[En savoir plus >](#)

Fraude aux immatriculations Sirene

L'Insee alerte toutes les entreprises sur une fraude en cours concernant les immatriculations Sirene. Des individus mal intentionnés envoient des courriers aux entreprises, leur demandant de confirmer leur immatriculation en payant une somme de 90 à 100 euros. Il s'agit d'une arnaque :

l'immatriculation est totalement gratuite. Pour obtenir une immatriculation, l'inscription se fait sur le site du Guichet unique. Aucun courrier n'est envoyé par la poste.

[Consulter le site sirene >](#)

Travailleurs saisonniers : ce qu'il faut savoir

Il est fréquent de recourir à l'emploi de travailleurs saisonniers. Vous devez toutefois respecter vos obligations habituelles : effectuer une déclaration préalable d'embauche (DPAE), établir un contrat de travail, vérifier que le salarié est en situation régulière s'il est étranger...

Le Tesa simplifié, qui vous permet de gérer vos CDD de 3 mois maximum, est idéal pour l'emploi de travailleurs saisonniers.

[Ce qu'il faut retenir >](#)

+simplemsa NOS SERVICES SIMPLIFIÉS

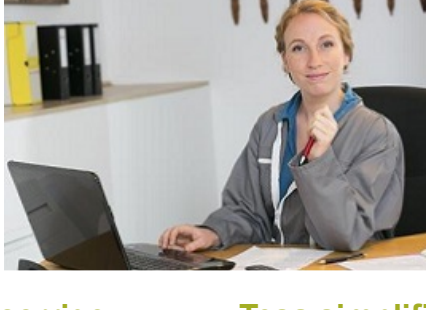
La MSA simplifie vos démarches

Avec **+simple MSA**, découvrez nos offres et services simplifiés, conçus pour allier rapidité et efficacité :

- L'**appli « ma MSA & moi »** s'ouvre aux entreprises avec un accès à votre espace en ligne employeur.
- Le **Tesa simplifié**, idéal pour recruter des saisonniers, des travailleurs occasionnels ou encore faire face à un surcroît d'activité.
- De **nouvelles fonctionnalités Santé-Sécurité au Travail (SST)** accessibles dans votre espace privé pour simplifier vos démarches au quotidien
- Le **formulaire pour le paiement trimestriel des cotisations sur salaires** est disponible en ligne !

[Ce qu'il faut savoir >](#)

MSA en ligne



A compter du 30 juillet, corrigez votre déclaration fiscale et sociale unifiée

A partir du 30 juillet 2025, si vous souhaitez corriger une ou plusieurs données transmises dans votre déclaration, vous pourrez le faire en vous connectant sur impots.gouv.fr dans votre espace particulier et en cliquant sur « Accédez à la correction en ligne ». Cette correction pourra être effectuée jusqu'au 3 décembre 2025 inclus. Un nouvel avis d'imposition sera émis après le traitement de la déclaration corrective.

A noter que cette correction est accessible uniquement si vous avez fait une première déclaration lors de la campagne déclarative.

Si votre première déclaration a été réalisée sous format papier, vous ne pouvez pas faire une déclaration corrective via ce service en ligne. Vous devrez rectifier en format papier.

[En savoir plus >](#)

Tesa simplifié : la nouvelle version du guide pas-à-pas est disponible

Pour vous guider dans vos démarches et faciliter votre prise en main du Tesa simplifié, la MSA met à disposition un manuel utilisateur. Embauche, volet social, bulletin de salaire, etc. : à chaque étape, consultez les écrans du service en ligne et découvrez de nombreux conseils pour faciliter votre saisie.

[Voir le guide >](#)

Renforcement de la sécurité de votre espace privé MSA

Pour renforcer la sécurité de votre espace privé et sécuriser vos données personnelles, la MSA va mettre en place d'ici fin 2025 une double authentification lors de la connexion pour les profils employeurs et entreprises (identifiants de 14 caractères, dont notamment les SIRET). Lors de la connexion, un code de sécurité vous sera adressé à l'adresse mail liée à ce compte.

Dans un premier temps, assurez-vous que vous avez bien accès à l'adresse mail associée à votre espace privé MSA. Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à anticiper cette situation en mettant en place une solution adaptée au sein de votre organisation. En particulier, si plusieurs personnes au sein de votre entreprise accèdent à l'espace privé MSA avec le même identifiant, il conviendra alors d'utiliser une adresse mail commune.

Santé et Santé-sécurité au travail



Des formations en santé et sécurité au travail

En tant que professionnel agricole, votre MSA propose des journées d'informations ou de formations dédiées à votre santé, votre sécurité et celle de vos salariés dans leur activité. Ces formations, la plupart du temps gratuites, s'inscrivent dans un parcours et peuvent déboucher sur des accompagnements complémentaires : conseils pour l'aménagement des espaces de travail, aménagement de postes de travail, etc.

[Plus d'informations >](#)


Prévenir les risques liés aux fortes chaleurs

En tant qu'employeur, vous devez évaluer les risques professionnels liés aux fortes chaleurs et prendre les mesures de prévention adaptées. Ces mesures peuvent être techniques, dans les locaux de travail et pour les travaux à l'extérieur, ou bien liées à l'organisation du travail, par exemple, l'aménagement des horaires. Vous devez également informer les travailleurs des risques liés à la chaleur et des moyens de prévention.

[Consulter nos fiches prévention >](#)

Formation "Chargé de prévention"

Cette formation gratuite, destinée aux salariés des entreprises de moins de 50 salariés, permet d'acquiescer des connaissances sur la mise en œuvre d'actions de prévention, de découvrir les acteurs institutionnels et la réglementation en matière de sécurité.

La prochaine session de formation "Chargé de prévention" se tiendra les 27 et 28 novembre 2025 à la MSA à Beaucouzé.

[En savoir + >](#)

Certification AFNOR SPEC 2218 - Niveau 1

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue et en conformité avec les exigences du référentiel, le service Santé et Sécurité au Travail de la MSA de Maine-et-Loire, a obtenu la certification AFNOR SPEC 2218 - Niveau 1, le 17 juillet 2025.

Cette certification atteste que le service applique des procédures et met en œuvre une offre socle efficace et qualitative sur 3 missions :

- le suivi de l'état de santé ;
- la prévention des risques professionnels ;
- la prévention de la désinsertion professionnelle.

[Voir la certification >](#)

Prévenir le risque incendie

En cette période estivale, la combinaison des fortes chaleurs et de la sécheresse peut favoriser des départs d'incendie. Retrouvez sur les sites de la [Chambre d'Agriculture](#) et de la [Préfecture de Maine-et-Loire](#) les conseils de prévention pour rester vigilant et adopter les mesures de précaution.

En cas d'incendie, la MSA propose un dispositif d'accompagnement économique et social.

[En savoir plus >](#)

L'info en plus



Journée des oubliés des vacances avec le Secours Populaire

À l'occasion de ses 80 ans, le Secours populaire offre à 80 000 enfants une journée inoubliable à Paris, le 20 août. Au programme : visites et animations autour de la culture et du sport, pique-nique géant sur le Champ-de-Mars...

Vous pouvez soutenir cet événement en devenant mécène ou en faisant participer vos salariés en tant que bénévoles.

[En savoir plus >](#)


Pour vos salariés, pensez aux Chèques-Vacances !

Le Chèque-Vacances est un outil de motivation et de fidélisation pour vos salariés. Avec votre intervention ou celle du comité social et économique (CSE), ils permettent de financer des vacances ainsi que des activités culturelles et de loisirs. Plus de 200 000 professionnels du tourisme et des loisirs les acceptent comme moyen de paiement.

[En savoir plus >](#)

Les conseillers Entreprises à votre écoute

Au-delà de la gestion de vos cotisations sociales et de vos déclarations, la MSA de Maine-et-Loire vous accompagne dans vos missions de responsable d'entreprise : gestion et sécurité de vos salariés, qualité de vie au travail ou respect de la réglementation.

Les conseillers Entreprises sont vos interlocuteurs privilégiés pour aborder ces sujets. Leur rôle consiste à faciliter vos échanges avec la MSA : accès aux services en ligne, accompagnement personnalisé avec des interlocuteurs dédiés pour aborder vos problématiques etc.

De plus, ils sont à votre disposition pour organiser des rendez-vous, au sein de votre entreprise, sur les thèmes de votre choix : déclaration sociale nominative, indemnités journalières, santé et sécurité au travail, embauches et droits maladie des salariés...

Pour tout renseignement, contactez vos conseillers entreprises : conseillerentreprises.blf@msa49.msa.fr

[En savoir plus >](#)

Employeurs et Exploitants : des actions en continu à votre service

Depuis le 1^{er} janvier 2025, 41 webinaires collectifs ou individuels ont été réalisés sur divers thèmes en lien avec l'embauche, les cotisations des salariés, la DSN... 8 flashs d'information vous ont été adressés afin de faciliter l'utilisation du TESA et de la DSN. 3 rencontres collectives ont eu lieu sur le thème de l'embauche et les droits des saisonniers agricoles. 26 employeurs et 88 nouveaux chefs d'exploitation ont été rencontrés dans leur entreprise.

À partir de septembre 2025, des informations sont prévues sur les IJ et les arrêts de travail, les indemnités complémentaires prévoyance, l'évolution du statut de conjoint collaborateur et les cotisations des non-salariés. Format : réunions en présentiel, webinaires ou flashs info.

Pour participer à ces temps d'information : conseillerentreprises.blf@msa49.msa.fr

[En savoir plus >](#)

Le label Services Publics + pour la MSA

La MSA de Maine-et-Loire a obtenu le label bronze "Services Publics +". Laurent Marcangeli, Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification a remis cette distinction le 22 mai 2025.

Ce label valorise les efforts menés par les agents pour améliorer la qualité du service rendu et la mise en œuvre exemplaire des engagements communs à l'ensemble des services publics : informations accessibles, accompagnement personnalisé, enquête de satisfaction...

[Plus d'informations >](#)

Restez informé

Les liens utiles

> [Entreprendre, le site du Service Public](#)
 > [Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique](#)
 > [Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire](#)
 > [Chambres d'agriculture](#)
 > [Le bulletin officiel de la Sécurité sociale](#)
 > [Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles](#)
 > [Portail des DREETS \(ex DIRECCTE\)](#)

L'info de nos Partenaires

Action Logement

Action Logement peut aider vos saisonniers à financer leur logement avec une aide allant jusqu'à 600 €. Besoin d'un garant ? Action Logement peut leur fournir la garantie VISALE.

[Voir le site](#)

Agenda Local

Echéances

Fest'Élevage - Chemillé

> 5 au 7 septembre 2025

SPACE Rennes

Salon International de l'élevage

> 16 au 18 septembre 2025

Continuer d'exploiter ou se reconverter :

Session d'aide à la prise de décision (frais d'hébergement pris en charge)

> 18 au 20 novembre 2025

Formation "Chargé de prévention"

> 27 et 28 novembre 2025

(gratuit sur inscription)

[Nous contacter >](#)


La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.

[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

[Se désinscrire](#)

© MSA 2025